



Axa : mise en demeure : extorsion caractérisée ?

Par **probassurance_old**, le 17/11/2007 à 09:28

Bonjour,

J'ai téléphoné à une agence Axa Assurances il y a deux trois mois pour leur demander de me faire une proposition d'assurance pour un local ponctuel. Ils m'ont rappelé pour me faire une offre et me demander de passer la signer dans la journée. Entre temps j'ai changé d'avis.

Un mois plus tard le directeur de l'agence Axa Assurance m'agresse au téléphone en me traitant comme une merde pour me demander de lui payer la somme meme si je n'ai rien signé (parce que l'agence a été débité lors de la création du contrat) ou d'envoyer un mail précisant que le local n'a pas été utilisé. J'envoie le mail demandé pour préciser que le local n'a pas été utilisé.

Un mois plus tard, je reçois une mise en demeure recommandée par courrier AR du directeur de l'agence Axa Assurance réclamant la somme en question.

Est-ce que l'extorsion caractérisée ? Que dois-je faire et dans quels délais ?

Aidez-moi svp je suis dans l'urgence !!!

Merci !

Par **jeetendra**, le 18/11/2007 à 10:17

bonjours, il s'agit d'une proposition d'assurance pour votre local que vous avez fait à axa et qui l'a accepté, dès lors vous etiez assuré chez eux.

Le contrat d'assurance est un contrat consensuel, valable par la simple volonté des parties, vous auriez du reagir plus tôt en refusant par écrit l'acceptation par axa de vous assurez, maintenant à vous de trouver une solution à l'amiable avec axa pour mettre fin au litige qui vous oppose. Cordialement